

Bulletin Officiel Municipal

COMMUNE DE BASSE-GOULAIN

MARS 1973

éditorial

Mes chers Amis,

Au seuil de cette nouvelle année, je veux tout d'abord vous exprimer à tous en mon nom personnel et au nom du Conseil Municipal, nos vœux très sincères de santé et de prospérité.

Chaque famille a ses difficultés, ses peines et ses joies, nous espérons que 1973 sera pour chacun de vous, une année de prospérité et de bonheur.

Comme vous pourrez le constater, sur ce bulletin et sur les suivants, notre activité ne diminue pas, nos efforts principaux se portant sur la construction du Groupe Scolaire qui pose, comme vous le pensez des problèmes très sérieux qui, je l'espère fermement seront résolus.

En ce qui concerne la sécurité sur nos routes, qui inquiète beaucoup d'entre vous à juste titre, je peux vous assurer que le maximum sera fait dans des délais proches et qu'ainsi nous pourrons voir diminuer sensiblement le nombre des accidents.

L'assainissement qui devient indispensable, du fait de la construction scolaire et également de l'implantation du Lotissement de l'Echallier, doit également se faire cette année.

Comme vous le savez, nous avons également déposé un plan d'occupation des sols dont l'étude se poursuit activement et qui aura surtout pour thème, la préservation de notre environnement.

Sur le plan social, je me réjouis particulièrement de l'ouverture du Centre Social dans la vieille cure. De nombreuses activités y sont représentées et nos concitoyens prennent l'habitude de s'y rendre de plus en plus nombreux.

Je me réjouis tout spécialement du succès incontestable du Club du Troisième Age qui est animé par un Comité très actif.

Dans le courant du mois de DÉCEMBRE 1972, nous avons eu la joie d'accueillir au Château de HAUTE-GOULAIN, les personnes âgées, dans un repas très sympathique et l'ambiance a été, je le pense, très reconfortante pour tous.

Nous sommes très conscients que tous les problèmes ne sont pas résolus et beaucoup d'entre eux ne sont pas prêts de l'être encore, mais nous nous efforçons de trouver à chacun d'eux, une solution, la plus équitable et la plus rapide.

Comptant sur la collaboration de tous les habitants de BASSE-GOULAIN, je suis convaincu que 1973 sera pour notre Commune, une année très prospère, et...

Je vous prie de croire, à l'assurance de mes sentiments très dévoués.

Le Maire :

Docteur Michel HARDY

Parlons finances locales...

Au seuil de cette nouvelle année, permettez-moi de vous offrir à vous et votre famille, tous mes vœux les plus sincères de bonheur, santé et prospérité.

J'espère pour vous que cette année sera bonne et verra la réalisation de vos vœux les plus chers.

Votre Conseil Municipal a travaillé tout au long de l'année écoulée pour essayer de réaliser les équipements indispensables à notre Commune. Cela ne va pas sans certaines difficultés, principalement des difficultés d'ordre financier, c'est à votre serviteur qu'échoit la tâche ingrate de vous parler du problème des finances locales.

Il importe tout d'abord de situer le problème dans son contexte général.

Nul ne peut ignorer la situation financière des collectivités locales qui ne cesse de se dégrader en égard aux charges de plus en plus lourdes que l'Etat leur fait supporter.

Les communautés sont dans l'obligation de recourir de plus en plus à l'emprunt. Le taux des impôts de l'Etat est passé de l'indice 100 en 1963 à l'indice 141,8 en 1968.

Parallèlement les impôts locaux ont atteint l'indice 198,9.

La fiscalité locale augmente régulièrement d'environ 15 % l'an, et de ce fait, double en six ans.

Les statistiques montrent que de 1963 à 1968, les investissements des collectivités se sont accrus d'environ 13,6 % en dépenses et de 13,2 % en recettes annuellement.

MENUISERIE - CHARPENTE

Fabrique de PLATES de Loire

Roger CHESNEAU

« Le Hamelin » - BASSE-GOULAINE

Les équipements représentaient en 1968, 36 % des dépenses contre environ 15 à 16 % en 1963.

L'analyse de ces statistiques permet de remarquer l'incohérence du système des finances locales.

La conséquence en est un endettement qui va croissant dans les Communes.

PROBLÈMES FINANCIERS :

Les emprunts se sont élevés à 2.804 millions en 1969. Sur cette somme, le remboursement des emprunts représente plus de 70 % des sommes encaissées au titre de ces emprunts.

Les dépenses d'équipements nettes n'ont été couvertes par des subventions qu'à concurrence de 25 %.

Je ne m'étendrai pas d'autre part, sur le problème de la T.V.A., taxe à laquelle sont assujetties les collectivités locales au même titre que les entreprises, avec la différence que les grandes entreprises peuvent déduire de leurs investissements cette taxe alors que les Communes sont astreintes à la payer sur la totalité de leurs investissements, ce qui nous amène à cette situation paradoxale, que les collectivités locales paient plus d'impôts à l'Etat que l'Etat ne leur accorde de subventions.

Les équipements collectifs étant en accroissement, soit du fait des besoins modernes, soit de l'augmentation démographique des Communes, les Maires et les Conseils Municipaux auront, au risque de se rendre impopulaires, l'obligation d'augmenter les impôts locaux ; l'Etat y gagnant sur les deux tableaux.

Ce long préambule était nécessaire pour en venir aux problèmes particuliers de notre Commune. Pour ce faire, nous revenons deux ans en arrière.

- 1971 : achat des terrains du Bas du Bourg ;
- 1972 : remblaiement de ces terrains.

Coût total de l'opération : 1.100.000,00 francs.

- 1972 : nous sommes dans l'obligation de prévoir la construction d'un Groupe Scolaire sur ce terrain.

Coût : 2.300.000,00 francs.

Nous étions dans l'obligation de prévoir pour les lotissements en cours et pour ce Groupe Scolaire, un assainissement qui, d'autre part, servira de plus aux équipements existants. Coût approximatif : 600.000,00 francs.

Total de ces différentes opérations : 4.000.000,00 francs.

Sur la première opération, l'Etat nous donne en subvention, environ 30 %, soit : 330.000,00 francs

Pour la seconde opération, l'Etat nous donne en subvention, 50 % de la base 1965, soit environ : 1.000.000,00 francs

Sur la troisième opération, l'Etat nous donne environ en subvention 40 %, soit : 240.000,00 francs
Total des subventions : 1.570.000,00 francs

La Commune devra payer la T.V.A. sur la totalité de l'opération, soit sur : 4.000.000,00 francs

Soit : 704.000,00 francs

Parlons finances locales...

PROBLEME FINANCIER

Les emprunts se sont élevés à 2.021 millions en 1969. Sur cette somme, le remboursement des emprunts représentait plus de 10 % des sommes empruntées au titre des emprunts.

Les dépenses d'équipements nettes s'ont élevées par des subventions des collectivités de 25 %.

Il ne faut pas oublier que sur le problème de la T.V.A. les collectivités locales ont subi une perte de 10 % de leur chiffre d'affaires. Cette perte a été compensée par des subventions de l'Etat et de la Région.

Les dépenses d'équipements nettes s'élèvent à 1.500 millions en 1974. Cette somme est financée par des emprunts de 1.000 millions et par des subventions de 500 millions.

Le montant des emprunts en 1974 est de 1.000 millions. Ce montant est financé par des emprunts de 700 millions et par des subventions de 300 millions.

Le montant des subventions en 1974 est de 300 millions. Ce montant est financé par des subventions de 200 millions et par des emprunts de 100 millions.

Le montant des emprunts en 1974 est de 1.000 millions. Ce montant est financé par des emprunts de 700 millions et par des subventions de 300 millions.

Le montant des subventions en 1974 est de 300 millions. Ce montant est financé par des subventions de 200 millions et par des emprunts de 100 millions.

Il faut se rendre compte que le montant des emprunts en 1974 est de 1.000 millions. Ce montant est financé par des emprunts de 700 millions et par des subventions de 300 millions.

Le montant des subventions en 1974 est de 300 millions. Ce montant est financé par des subventions de 200 millions et par des emprunts de 100 millions.

Le montant des emprunts en 1974 est de 1.000 millions. Ce montant est financé par des emprunts de 700 millions et par des subventions de 300 millions.

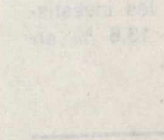
Le montant des subventions en 1974 est de 300 millions. Ce montant est financé par des subventions de 200 millions et par des emprunts de 100 millions.

Le montant des emprunts en 1974 est de 1.000 millions. Ce montant est financé par des emprunts de 700 millions et par des subventions de 300 millions.

Le montant des subventions en 1974 est de 300 millions. Ce montant est financé par des subventions de 200 millions et par des emprunts de 100 millions.

Le montant des emprunts en 1974 est de 1.000 millions. Ce montant est financé par des emprunts de 700 millions et par des subventions de 300 millions.

Le montant des subventions en 1974 est de 300 millions. Ce montant est financé par des subventions de 200 millions et par des emprunts de 100 millions.



MÉNAGERIE CHARPENTE

Travaux de PLÂTE de Laine

Roger CHEVREAU

11 Jannin - BASSE-GOULAINE

L'Etat nous aura donné en réalité 866.000,00 francs sur 4.000.000,00 francs d'investissements, soit environ 20 %.

L'endettement qui était en 1971 d'environ 660 francs par habitant passera à 1.500 francs au 1^{er} JANVIER 1974, soit une augmentation de 226 %.

Cela se traduit par une augmentation du Budget investissements qui sera au 1^{er} JANVIER 1974 d'environ 4.800.000,00 francs d'endettement total.

Pour faire face aux remboursements des annuités d'emprunts, la Municipalité se trouvera dans l'obligation de relever substantiellement l'ensemble des impôts locaux, sans quoi les budgets futurs ne sauraient être bouclés.

En conclusion, paradoxalement, les impôts locaux continueront à monter en flèche en même temps que se creusera

le fossé entre les besoins en équipements collectifs, que réclame à juste titre la population et les moyens de les satisfaire.

Pardonnez-moi d'avoir abordé ce problème quelque peu technique et ardu, mais il fallait au moins des élections que ces choses-là soient dites.

LE DEMAIN
Le Subdélégué à l'Administration,
B. JANNIN

B. BÉGUIN massage
rééducation
para fango infrarouge
gymnastique médicale

MASSEUR-KINESITHERAPEUTE
Place de l'Eglise - BASSE-GOULAINE

Les sportifs de notre commune

Depuis plusieurs décades, nos anciens avaient pensé à organiser leurs loisirs. La Chasse pour notre Commune en était une des premières sociétés organisées.

En 1963, une date qui marque le départ des équipes sportives de BASSE-GOULAINE.

En effet, avant cette date, certes de nombreux jeunes adhéraient aux sociétés sportives de SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE et de VERTOU, voire de NANTES, rien cependant n'existait à BASSE-GOULAINE.

L'A.C.B.G. section Foot-Ball, soucieuse de répondre aux desirs des jeunes fut donc créée.

Le Foot-Ball noble sport d'équipe, ne répondait pas cependant au goût de chacun. C'est alors que quelques mordus nu « Basket » créèrent une section Basket-Ball.

Entre temps, la gymnastique avait fait son apparition.

Depuis quelques années, nous en étions restés là.

Toutefois, l'Association Familiale s'intéressait sans plus tarder aux enfants et créait un cours de danse, à la grande satisfaction de la première jeunesse.

Enfin, plus récemment, nous avons eu le plaisir de voir évoluer sur les routes de BASSE-GOULAINE et d'ailleurs, des

jeunes et moins jeunes cyclistes, regroupés au sein d'une section « PÉDALE NANTAISE ».

Puis, très récemment, venant en somme de naître, deux nouveaux sports, le ping-pong et le tennis qui viennent compléter ce cartel de sportifs dont on ne peut que se réjouir et les encourager à persévérer et se développer.

COIFFURES Messieurs - Jeunes - Adaptées - Modernes
COIFFURE Fillettes

Alain Le Roy

avec ou sans rendez-vous
La Grand'Ouche - BASSE-GOULAINE
Traitements biochimiques - Pose de Postiche

Voici d'ailleurs des chiffres qui concrétisent la bonne santé de ces différentes sections :

Section	Adhérents
Basket	35
Chasse	132
Cyclisme	32
Danse	35
Foot-Ball	130
Gymnastique	20
Ping-Pong	45
Tennis	45
	474

474 sportifs qui sont prêts à accueillir les nouveaux ainsi que les bonnes volontés et compétences pour l'encadrement technique.

Laiterie JEANNEAU

LAIT pasteurisé - SACHET - CRÈME fraîche - BEURRE

La Mabilière - Tél. 54-90-08 - BASSE-GOULAINE

Le budget social dans une commune pauvre et en pleine évolution ne peut être qu'une très petite part puisqu'il passe par les écoles, l'urbanisation, l'assainissement, les sports, etc. Il faut donc que la plupart des activités soient prises en charge par les amis bénévoles qui veulent assurer la vie sociale et culturelle indispensables à tous, jeunes et vieux, travailleurs et retraités, célibataires et mariés.

B. BÉGUIN
 MASSURKONESTHERAPUTE
 Place de l'Église - BASSE-GOULAINE

Les sportifs de notre commune

Depuis plusieurs décennies nos anciens avaient pour objectif de créer une section de jeunes dans la commune. En 1983, une date qui marque le début des espoirs sportifs de BASSE-GOULAINE.

Alain Le Roy
 COIFFURE FÉMININE
 COIFFURES MASCULINES - JEUNES - ADULTES - MOUSMINE

Voici dans quels clubs les enfants qui fréquentent la piscine participent à ces différentes sections :

Adhérents	Section
37	Basket
132	Chiro
32	Cyclisme
38	Danse
150	Foot-Ball
50	Gymnastique
42	Ping-Pong
45	Tennis
474	

Les sportifs qui ont été à l'origine de la création de ces sections sont les bénévoles et bénévoles dont l'investissement technique

L'Etat nous aura donné en 1971 environ 600 francs par habitant passés à 1.500 francs en 1981. L'augmentation de 250 %.

En conclusion, par conséquent, les clubs locaux ont besoin à priori de l'aide de l'Etat en matière de subvention.

En effet, avant cette date, les clubs de nombreux jeunes étaient aux sociétés sportives de SAINT-SEBASTIEN-LAFORET et de VERTOU, deux communes voisines de BASSE-GOULAINE.

Le Foot-Ball reste pour nous le sport le plus apprécié. Le Basket - c'est une section Basket-Ball.

Après quelques années, nous en étions restés à l'Association Familiale d'Intérêt des Jeunes de la commune. Cette association a permis de créer une section de jeunes dans la commune.

Enfin, pour résumer, nous avons eu le plaisir de voir évoluer sur les routes de BASSE-GOULAINE et d'ailleurs des sportifs de notre commune.

Enfin, pour résumer, nous avons eu le plaisir de voir évoluer sur les routes de BASSE-GOULAINE et d'ailleurs des sportifs de notre commune.

Laillerie JEANNEREAU
 LAIT pasteurisé - SACNET - CRÈME lactée - BEURRE
 La Maillette - Tél. 54-90-64 - BASSE-GOULAINE

Du bénévolat et de la gratuité...

Beaucoup de nos amis de Basse-Goulaine ne soupçonnent certainement pas combien, dans une commune en pleine expansion, qui, il y a encore peu de temps était une « petite commune », il est difficile d'envisager des réalisations sociales, sans que ces réalisations soient pour une grande part vouées au bénévolat et à la bonne volonté de tous.

Un budget social dans une commune pauvre et en pleine évolution ne peut être qu'une très petite part puisqu'il passe par les écoles, l'urbanisation, l'assainissement, les sports, etc. Il faut donc que la plupart des activités soient prises en charge par les amis bénévoles qui veulent assurer la vie sociale et culturelle indispensables à tous, jeunes et vieux, travailleurs et retraités, célibataires et mariés.

Et ce bénévolat n'est-il pas très valable, et peut-être préférable à des institutions toutes faites? N'est-il pas un peu normal qu'une grande part des activités sociales de la cité, qui touche constamment l'humain, reste l'apanage de la générosité de la collectivité? Ne sommes-nous pas dans une commune, un peu responsables les uns des autres?...

On retrouve dans notre commune ce bénévolat, cette gratuité à plusieurs niveaux :

- Sur le plan Municipal :
 - au niveau de la jeunesse et des sports,
 - au niveau des affaires sociales et culturelles.
- Sur le plan de la Cité :
 - au niveau de l'association familiale des donneurs de sang et d'autres associations que l'on ne peut citer.

**REVÊTEMENT FAÏENCE - CHEMINÉES DECORATIVES
 PLATRERIE
 R. JAUMOILLÉ
 Tél. 54-90-64 - BASSE-GOULAINE**

Savez-vous que la plupart des services dont vous usez journellement vivent grâce à des amis bénévoles qui passent de nombreuses soirées, de nombreux week-end à les faire vivre, à les faire fonctionner en supportant toutes les charges, toutes les difficultés et, bien souvent, tentés devant les échecs de tout « laisser tomber » pour rester bien au chaud auprès de leur télévision?

L'encadrement de tous les sports — les services des jeunes — certains services des écoles — les services de la Vieillesse — Personnes âgées, cours divers (soins, anglais, coupe), la danse des enfants, la gymnastique, la halte d'enfants, l'organisation du baby-sitting, le club féminin, les placements...

Savez-vous que lorsque vous bénéficiez d'un de ces services, vous vous adressez à des personnes qui ont pris la charge de cela de leur plein gré, attendant comme seul dédommagement, la réussite de l'activité dont ils sont responsables et quelques fois le sourire d'un ami satisfait?

Parfois, certaines personnes qui ne savent certainement pas ce qu'est le bénévolat ont tendance à critiquer violemment ce qui est fait parce que cela ne leur convient pas tout-à-fait ou ne correspond pas assez à leur désir.

**Création en entretien de JARDINS, ESPACES VERTS
 Paysagiste
 Michel VINET
 Tél. 75-46-94 - BASSE-GOULAINE**

Quelques exemples :

- A) On ne viendra pas à une permanence et on obligera le responsable à se déplacer, même parfois en le recevant mal.
- B) On ne règlera pas une cotisation peu élevée et on sera vexé si elle est réclamée.
- C) On critiquera auprès de ses amis les quelques petits défauts ou inconvénients d'un service que l'on est bien content de trouver quand même.
- D) On trouvera normal de ne pas participer à l'un ou l'autre service ou réunion parce que cela gêne ce jour-là.
- E) On n'hésitera pas à supprimer une journée de sport alors qu'on sait que l'on met ainsi toute une équipe en cause.
- F) Et ce qui est plus grave, c'est que parfois, on fera même sentir à l'organisateur que l'on ne se trouve pas satisfait « de la mauvaise qualité du service rendu ».

Ne croyez-vous pas qu'il y a dans ces réactions une certaine forme d'égoïsme et d'insatisfaction personnelle, un certain risque de démolir ce que cherchent à faire certains des militants?

Avez-vous déjà eu l'occasion de réfléchir à la fonction du bénévole? Ne faut-il pas une forte dose de courage et de dévouement pour passer ses temps de loisirs à se préoccuper des autres, et ce temps on le grignote sur sa vie privée.

Que peut penser ce bénévole qui s'est donné tant de mal et qui se voit brutalement remis en cause dans sa fonction; continuera-t-il longtemps son action?...

Commission des affaires sociales

activités sociales

Nous espérons que vous ferez confiance à ce nouveau service et que par la suite nous pourrions en augmenter la fréquence.

3 - Nous vous remercions que nous acceptons les vêtements et que nous sommes également à la disposition de ceux qui souhaitent avoir besoin de quelques vêtements.



— Madame DABOIS —
Les responsables de ce service sont :

— Madame BOUYER, boulangère —

Georges MARON
Opticien Diplômé
30, Place Saint-Martin
VERTOU - Tél. 78.40.81

4 - Nous vous remercions également Madame LOISEAU, infirmière, accepte de donner des informations sur les problèmes de santé à domicile, soit à des enfants, soit à son entourage. Ces cours qui sont présentés sous forme d'échanges et de discussions ont, en tous les premiers vendredis de chaque mois de 14 h. 30 à 16 h. 30.

Ce service devrait pouvoir intéresser au plus haut point toutes les mères de familles. L'assistance y est pourtant fort peu nombreuse et nous souhaitons qu'il se dégage plus d'intérêt pour ce cours appelé à rendre les plus grands services aux foyers.

Si le public ne s'y intéresse pas, nous serons obligés de le supprimer.

Ces diverses réflexions mènent à vous rappeler que toutes les démarches et services qui ont été mis à la disposition des habitants de la commune ont pour la plupart un caractère de bénévolat. Ce bénévolat est la condition de la participation aux tâches de la commune et nous espérons que vous voudrez bien continuer à nous aider dans cette tâche.

Plus la grande majorité de ces réalisations est financée par des contributions de nos habitants, plus elles sont durables et plus elles sont utiles.



Nous vous remercions que le Centre Social (Vieille Cure) fonctionne également normalement et regroupe tous les services du Centre Social. Les réalisations les plus nécessaires à la commune sont effectuées.

3 - La liste de ces services et leur planning est affichée au Centre de la Vieille Cure sur un panneau très visible. Les diverses réflexions concernant sont à faire en concertation avec les réalisations.

1 - La permanence de Sécurité Sociale ne sera maintenue que jusqu'au 14 h. 30 et 16 h. 30 dans la mesure où l'absence de clients s'y présente. Vous pouvez, après le règlement de la Sécurité Sociale, venir faire vos démarches et compléter celles qui concernent vos autres affaires. Et y compris vos remboursements. Cette permanence est donc un moyen pour vous d'éviter de courir au même des déplacements souvent à Nantes.

Nous vous conseillons dans toute la mesure du possible d'utiliser la compétence du personnel pour vos problèmes de Sécurité Sociale au Centre de la Vieille Cure. Ce service qui ne pourra se maintenir à Basse-Goulaine s'il n'a pas la clientèle suffisante.

2 - La Halle d'Enfants, tous les matins de 10 h. 30 à 16 h. Ce service qui nous avait été demandé à plusieurs reprises et qui semblait correspondre à un besoin ne reçoit encore que peu d'enfants actuellement.



J.H. GODIN
Maçonnerie - Béton Armé - Ravalements
La Croix des Forges - 4150 BASSE-GOULAINE

Il a été prévu pour donner aux habitants la possibilité de se faire faire des travaux de 2 ans à 5 ans par un prix très réduit. Ce prix est de 200 F par mètre carré de surface à réparer. Ce prix est de 300 F par mètre carré de surface à réparer. Ce prix est de 400 F par mètre carré de surface à réparer. Ce prix est de 500 F par mètre carré de surface à réparer.



Il ne pourrait être envisagé tant sur le plan de notre responsabilité financière que par respect pour ceux qui acceptent de nous apporter leur aide, de faire tourner des services qui ne correspondraient pas à un besoin et n'amèneraient pas la participation nécessaire à leur bonne marche.

Nous nous permettons donc de vous rappeler notre disponibilité, l'effort que nous avons fait pour vous apporter les mêmes services que vous pourrez trouver dans d'autres villes. Mais nous souhaitons aussi votre pleine adhésion et participation à ces réalisations, car une commune ne peut vivre que par l'effort et la solidarité de tous ses membres et il serait

désolant d'envisager la fermeture de services qui semblent répondre aux divers besoins de nos familles.
Le Subdélégué aux Affaires Sociales

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE Tél. 75-69-32
J. OLLIVIER
437, route de Clisson - **SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE**
Sonorisation - TSF - TV Radiola - Electro-ménager

L'urbanisme en 1972 et 1973

L'année qui vient de s'achever n'a pas été marquée par des décisions importantes ni des réalisations très spectaculaires.

Il faut cependant se rappeler :

— Sur le plan Communal :

- ★ l'aménagement intérieur et extérieur de la vieille cure, en centre social ;
- ★ la construction d'une salle communale utilisée en classes, compte tenu des besoins de la rentrée 1972 ;

- ★ les travaux de remblaiement des terrains du Bas du Bourg.

— Sur le plan des habitations :

- ★ l'achèvement du plus grand nombre de maisons du Lotissement de la Grand'Ouche, ...et la mise en construction des habitations sur les derniers lots ;

- ★ les constructions nombreuses sur les petits lotissements privés (Le Tertre - Le Hamelin - La Razée - Les Martières) ;

Garage M. Marcel Bretagne
Pour tous Travaux Agricoles
TERRASSEMENTS
Les Mortiers - **VERTOU**

- ★ le début des constructions sur le Lotissement des Hauts de Basse-Goulaine ;

- ★ et aussi de nombreuses constructions isolées.

Il a été délivré dans l'année : 71 permis de construire et 103 certificats de fin de travaux.

Par contre, le grand projet de La Hardrie, route du Loroux-Bottereau, n'a pas vu le jour.

L'année qui débute doit voir des réalisations importantes :

MÉNAGE - CADEAU - CHAUFFAGE - SANITAIRE

A. MENUET

8, rue Maurice-Daniel - Tél. : 78-30-74 - **St-SEBASTIEN**

- ★ la première tranche (12 classes) du Groupe Scolaire et de la cantine communale ;

- ★ les aménagements de voirie pour accéder aux terrains remblayés ;

- ★ la première tranche de la station d'assainissement (ancien pré du Grignon)... et la pose du collecteur principal d'égoûts de la Rivière au Moulin Soline.

- ★ la mise en service du téléphone automatique ;

basé sur l'analyse de la situation de nos familles.
répondre aux divers besoins de nos familles.
Le Subdépartement aux Affaires Sociales

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
J. OLIVIER
437, route de Clisson - SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE
Sonorisation - TSP - TV Radios - Electro-ménager
Tel. 15-88-32

Il ne pourrait être envisagé tant sur le plan de notre
responsabilité financière que par respect pour ceux qui
acceptent de nous apporter leur aide de leur labeur des
services qui ne correspondraient pas à un besoin et n'au-
raient pas la participation nécessaire à leur bonne marche.

Mais nous souhaitons aussi votre pleine adhésion et partici-
pation à ces réalisations, car une commune ne peut vivre que
par l'effort et la solidarité de tous ses membres et il serait
indélicat de nous avoir fait pour vous apporter les
mêmes services que vous pouvez trouver dans d'autres villes.
Nous nous félicitons donc de vous rappeler cette dispo-

L'urbanisme en 1972 et 1973

* le début des constructions sur le lotissement des Hauts
de Basse-Goulaine.

* et sur de nombreuses constructions isolées.

Il a été décidé dans l'année 71 de procéder à la consultation et
103 certificats de fin de travaux.

Par contre le grand projet de La Haie, tous du lotissement
Gotteland n'a pas vu le jour.

L'année qui débute doit voir des réalisations importantes.

MÉNAGE - CÂBLEAU - CHAUFFAGE - SANITAIRE
A. MENUET
8, rue Maurice-Garnier - Tél. 183074 - SAINT-SEBASTIEN

L'année qui vient de s'achever n'a pas été marquée par
des décisions importantes ni des réalisations très spectaculaires.

Il faut cependant se rappeler

— que le plan communal

à l'aménagement intérieur et extérieur de la ville cite
un centre social;

— la construction d'une salle communale utilisée en classes,
compte tenu des besoins de la rentrée 1972;

— les travaux de réaménagement des terrains du Bas du
Gourg;

— sur le plan des habitations

— l'achèvement du plus grand nombre de maisons du
lotissement de La Grand'Ouche;

— la mise en construction des habitations sur les
derniers lots;

* les constructions nombreuses sur les petits lotissements
près (La Tarte - Le Hamelin - La Pèze - Les Mar-
tères);

* la première tranche (12 classes) du Groupe Scolaire et
de la cantine communale.

* les aménagements de voirie pour accéder aux terrains
temporaires;

* la première tranche de la station d'assainissement
(ancien pré du Gignon);
et la pose du collecteur principal d'épuration de la Rivière
au Moulin Solier.

* la mise en service du téléphone automatique;

Marcel Bretagne
Pour tous Travaux
Agricoles
TERRASSEMENTS
VERTOU Les Moutiers

★ la réalisation sur la commune de la 2^e partie du Centre
Commercial RECORD.

De nombreux investissements privés vont entrer en chantier,
aux Grézillières (12 lots environ) et surtout à l'Echallier
(81 lots de 500 à 1.100 m²).

L'année doit en outre, être une année de décisions impor-
tantes dans le domaine de l'Urbanisme :

- confirmation du tracé de la voie express au Sud du
Pont de Bellevue et de l'achat des terrains néces-
saires par les Ponts-et-Chaussées;
- mise au point du plan d'occupation des sols de la
Commune, en application d'un décret préfectoral qui
date déjà du 25 MAI 1972.

L'année 1973 sera donc importante tant par les décisions
à prendre qui engageront les conditions de vie à BASSE-
GOULAIN dans les 10 prochaines années, que par les travaux
spectaculaires qui seront réalisés.

PLATRERIE - FAÏENCE
CORNICHES DE STYLE
E. Robert
Le Tertre - VERTOU - BASSE-GOULAIN

Commission jeunesse, sports et loisirs

Compte-rendu de la réunion du 17 Janvier 1973

A l'occasion de cette première réunion de l'année 1973,
Monsieur LE MAUR présente aux personnes présentes, les
vœux de la Municipalité pour que notre tâche, qui va être très
importante, soit féconde.

Lecture est donnée du compte rendu de la dernière
réunion.

Il n'y a pas de questions diverses à inscrire à l'ordre
du jour qui est important.

I. — AIDE AUX ÉCOLES PRIVÉES

Monsieur LE MAUR donne lecture de la lettre de demande
de Convention municipale adressée par l'Association d'Educa-
tion Populaire, du projet de Convention qui a été proposé
aux différentes Communes, préparé par la Direction de l'Ensei-
gnement Catholique.

A la demande de Monsieur JANNIN, on donne lecture
de la lettre de la PRÉFECTURE, en date du 24 AVRIL 1972,
où Monsieur le PRÉFET propose de nouvelles modalités en ce
qui concerne les Conventions municipales.

Monsieur RICORDEL pense qu'il est difficile de prendre
position, l'information est trop récente, les discussions ne sont
guère possibles, c'est pourtant une question qui aurait mérité
réflexion.

Or, les impératifs budgétaires nous font une obligation
d'aboutir à une solution.

Pour appuyer sa demande, l'A.E.P. a joint son budget
prévisionnel qui est présenté au tableau :

Recettes escomptées	
Scolarité	14.400 F
Contribution volontaire	2.000 F
Convention	16.000 F
Kermesses et Fêtes	4.000 F
	<hr/>
	36.400 F
Dépenses à prévoir	
Chauffage eau, électricité	4.000 F
Salaires aide maternelle	6.000 F
Entretien matériel	2.000 F
Entretien locatif immeubles	4.000 F
	<hr/>
	16.000 F

ACHATS - VENTES - REPARATIONS toutes marques
tout matériel agricole
Garage MECASUD
L'Ouche de la Pierre-Frite BASSE-GOULAIN

L'année 1973 sera donc importante tant par les décisions à prendre que par les engagements de la B.A.S.E. GOUAINE dans les 10 prochains années, dus par les travaux effectués qui seront réalisés.



PLAQUETTE - FAIENCE
CORNICHE DE STYLE

E. Robert

La Terre - VERTOU - BASSE-GOUAINE

Commercial RECORD.

Le point de vue de la commune de la 2^e partie du Centre.

Le point de vue de la commune de la 1^{re} partie du Centre.

Le point de vue de la commune de la 3^e partie du Centre.

Le point de vue de la commune de la 4^e partie du Centre.

Le point de vue de la commune de la 5^e partie du Centre.

Le point de vue de la commune de la 6^e partie du Centre.

Le point de vue de la commune de la 7^e partie du Centre.

Le point de vue de la commune de la 8^e partie du Centre.

Le point de vue de la commune de la 9^e partie du Centre.

Le point de vue de la commune de la 10^e partie du Centre.

Commission jeunesse, sports et loisirs

Compte-rendu de la réunion du 17 Janvier 1973

A la demande de Monsieur JANNIN, en forme lecture de la lettre de la PREFECTURE, en date du 24 AVRIL 1972, ou Monsieur le PRÉFET proposait de nouvelles mesures en ce qui concerne les Conventions municipales.

Monsieur RICHARD, après avoir dit qu'il est difficile de prendre position, l'information est trop récente, les discussions ne sont guère possibles, c'est pourquoi une question qui aurait mérité l'attention.

Or, les impératifs budgétaires nous font une obligation d'aboutir à une solution.

A l'occasion de cette première réunion de l'année 1973, Monsieur LE MAUR présente aux personnes présentes, les vœux de la Municipalité pour que notre tâche soit plus importante, soit l'école.

Lecture est donnée du compte rendu de la dernière réunion.

Il n'y a pas de questions diverses à inscrire à l'ordre du jour qui est l'adhésion.

Tout appuyer sa demande, l'A.E.P. a joint son budget prévisionnel qui est présenté au tableau.

Monsieur LE MAUR donne lecture de la lettre de demande de Convention municipale adressée par l'Association de Parents d'élèves de la commune de la 1^{re} partie du Centre, au Directeur de l'enseignement Catholique.

Recettes escomptées

Sociétés	14.500 F
Contribution volontaire	9.000 F
Contribution	15.000 F
Rembourse et fêtes	1.000 F
Total	39.500 F

Dépenses à prévoir

Charges pour l'école	1.500 F
Salaires des enseignants	5.000 F
Entretien matériel	2.500 F
Entretien local, immobilité	4.000 F
Total	13.000 F

ACHATS - VENTES - REPARATIONS toutes marques
tous matériels scolaires

Garage MECASUD

10, rue de la République - BASSE-GOUAINE

A la charge de l'A. E. P.

Indemnités logement	3.500 F
Loyer, impôts, assurances	3.500 F
Services direction diocésaine	7.200 F
Achat petit matériel	2.000 F
Frais divers	1.000 F
Amortissement	3.200 F
Total	36.400 F

Coût d'un élève des écoles publiques	180 F.
Convention pour un élève de l'école privée	80 F.

En définitive, il ressort de cette présentation que les Ecoles Privées demandent une aide de 16.000 F. pour faire face aux dépenses suivantes :

Chauffage, eau, éclairage : 4.000 F. — Salaire du mi-temps de l'aide maternelle : 6.000 F. — Entretien du matériel et du mobilier, nettoyage des classes : 2.000 F. — Entretien locatif : 4.000 F.

Après divers échanges, Monsieur JANNIN résume le problème :

- a) - Doit-on augmenter la somme allouée aux Ecoles Privées ?
- b) - Dans quelles limites ?
- c) - Doit-il exister un contrat écrit ou verbal ?

Les deux tiers des personnes présentes se prononcent pour que les décisions soient prises à main levée.

- a) - Doit-on augmenter l'attribution aux écoles privées ?
10 OUI — 7 NON — 3 Abstentions.
- b) - 80 F par élève et par an :
9 OUI — 10 NON — 1 abstention.
50 F par élève et par an :
14 OUI — 5 NON — 1 abstention.
- c) - Contrat écrit :
6 OUI — 7 NON — 7 refus de vote.

Ces avis seront présentés au Conseil Municipal pour l'informer avant qu'il ne prenne une décision.

Paul GRANDJOUAN

TOUS TRANSPORTS - DÉMÉNAGEMENTS

Collecte et évacuation des résidus urbains

Tél. : 75-68-48 - NANTES

II. — ÉCOLE MATERNELLE

Après une entrevue de Monsieur le MAIRE et Monsieur LE MAUR à l'ACADÉMIE avec l'Inspectrice maternelle, Madame LABARRE, le problème a évolué depuis la dernière réunion.

L'Inspectrice, compte tenu qu'une école doit être créée dans le cadre du nouveau groupe serait d'accord pour favoriser à titre transitoire et avec le moins de frais possible pour transformer les sections enfantines en école maternelle.

Sur les lieux, il a été convenu que l'aménagement du préau en salle de jeux et celui des W.C. seraient suffisants. Les dépenses seraient subventionnables à 50 %.

Une première estimation du coût des travaux à 30.000 F. laisserait une charge de 15.000 F. à la Commune.

Le dossier va être soumis à la Commission Urbanisme.

III. — BUDGET 1973

Il va être pour la majeure partie de ses chapitres en augmentation de 10 % par rapport à l'année passée :

1 - Fournitures scolaires :	
Primaire : 27,50 F par élève	15.000 F.
Premier Cycle 16,50 F. par élève	2.500 F.
Deuxième Cycle 16,50 F. par élève (B.A.S.)	1.000 F.
2 - Aide aux écoles privées	10.000 F.
3 - Ramassage scolaire :	
Primaire	6.000 F.
Secondaire	1.500 F.
Surveillance écoles privées	1.000 F.
Surveillance écoles publiques	500 F.
4 - Ouverture de classes :	
Maternelle - Primaire - Perfectionnement	10.000 F.
5 - Subventions aux sociétés	5.500 F.
6 - Surveillance des cantines	12.000 F.
Total	65.000 F.

Le problème est posé de savoir si l'on continuera à subventionner les élèves du deuxième Cycle qui sont très disséminés.

Une solution est proposée : cette aide interviendrait par l'intermédiaire du bureau d'Aide Sociale qui rendra compte du montant des aides qu'il aura apportées.

La séance est levée à 23 h. 30.

Extrait des réunions du 19 Octobre et 7 Décembre 1972

I. — CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE POUR LES ÉCOLES

Compte tenu des augmentations d'effectifs des écoles et pour faire face aux besoins, un crédit supplémentaire est demandé, il s'éleverait à 10 F. par enfant nouveau, soit 800 francs pour les écoles publiques et 450 francs pour les écoles privées.

II. — RAMASSAGE SCOLAIRE LYCÉE DES BOURDONNIÈRES

Des démarches près des Fédérations de Parents, suite à leur demande, des services Préfectoraux et Académiques ont été entreprises. Actuellement, aucune réponse ne nous est parvenue. Afin de favoriser le lancement de ce service, pour l'année scolaire 1972-73, une subvention de 0,20 F. par jour et par enfant pourrait être accordée aux familles.

I. — CANTINE SCOLAIRE - ÉCOLE MATERNELLE

Monsieur LE MAUR dresse un bref historique des cantines.

Actuellement, la cantine des Ecoles Publiques, en 2 services assure 140 couverts, celle des Ecoles Privées, environ 110 dans les locaux peu appropriés et saturés.

Louis PEYRAT

DÉPANNAGES RADIO - TÉLÉVISION

Toutes marques

Place de l'Eglise - Tél. 78-32-10 - **St-SÉBASTIEN**

Une cantine municipale étant prévue dans le cadre du nouveau Groupe Scolaire, il est temps d'en prévoir l'organisation.

Dans l'état actuel des choses, il faut prévoir 250 rationnaires.

Madame LANGLOIS demande s'il est prévu des séparations dans la salle. Un cloisonnement mobile diminuerait le bruit, rendant l'atmosphère plus détendue pour les enfants.

Monsieur le MAIRE suggère de visiter des cantines existantes, pour donner toutes idées quant à l'aménagement du local.

L'état des finances dictera sans doute la marche à suivre.

La question est posée : de savoir si les sections enfantines vont suivre dans les classes libres du groupe. Cette solution ne serait que provisoire, aussi mieux vaut-il laisser les moins de 6 ans dans les classes actuelles.

Dans ce cas, pour éviter des déplacements, les repas seraient montés dans les locaux existants. Il sera demandé aux Ecoles Privées d'en faire de même.

COUVERTURE - SANITAIRE - CHAUFFAGE

G. Rousseau

Place de l'Eglise
Basse-Goulaine



7, rue Bas-Poitou - **St-Sébastien-sur-Loire** - Tél. 78-32-73

L'éloignement des 2 groupes de classes amènerait sans doute la transformation des sections enfantines en école maternelle. C'est ce que souhaitent les Parents d'Elèves.

Cette transformation présenterait :

a) des avantages :

- 1 - sur le plan pédagogique,
- 2 - sur le plan administratif,
- 3 - de meilleures conditions de travail : salles de repos, salles de jeux.

b) des inconvénients :

- 1 - frais d'aménagement,
- 2 - frais de fonctionnement de la cantine.

CHRYSLER

SIMCA

Pharmacie M. DEDIEU

II. — ÉCOLE MATERNELLE

Après une entrevue de Monsieur le MAIRE et Monsieur LE MAUR à l'ACADÉMIE avec l'inspectrice maternelle Mlle CASABRE, le problème a évolué depuis la dernière réunion. L'inspectrice, compte tenu d'une école doit être créée dans le cadre du nouveau groupe et d'accord pour travailler à titre transitoire et avec le moins de frais possible pour transformer les sections enfantines en école maternelle.

Sur les lieux, il a été convenu que l'aménagement du préau en salle de jeux et celui des W.C. seraient effectués. Les dépenses seraient subventionnées à 50 %.

Une première estimation du coût des travaux à 30 000 F. laisserait une charge de 15 000 F. à la Commune.

Le dossier va être soumis à la Commission Urbanisme.

III. — BUDGET 1973

Il va être pour la majeure partie de vos crédits en augmentation de 10 % par rapport à l'année passée.

1 - Fournitures scolaires :	18 000 F.
Primaire : 37,50 F. par élève	2 500 F.
Secondaire : 10,50 F. par élève	1 000 F.
Deuxième Cycle 18,50 F. par élève (B.A.S.)	1 500 F.
2 - Aides aux écoles privées	10 000 F.
3 - Ramassage scolaire :	8 000 F.
Primaire	1 500 F.
Secondaire	1 000 F.
Surveillance écoles privées	1 000 F.
Surveillance écoles publiques	500 F.
4 - Ouverture de classes :	10 000 F.
Maternelle - Primaire - Perfectionnement	8 500 F.
5 - Subventions aux sociétés	12 000 F.
6 - Surveillance des cantines	65 000 F.

Le problème est posé de savoir si l'augmentation de subventionner les élèves du deuxième Cycle qui sont très désavantagés.

Une solution est proposée : cette aide interviendrait par l'intermédiaire du bureau d'Aide Sociale qui rendrait compte du montant des aides qu'il aura accordées.

La séance est levée à 22 h 30.

A la charge de l'A. E. P.

Aménagement	3 200 F.
Frais divers	1 000 F.
Achat petit matériel	2 000 F.
Services direction diocésaine	1 500 F.
Loyer, impôts, assurances	2 500 F.
Indemnités logement	3 500 F.
Total	38 400 F.

Coût d'un élève des écoles publiques
Convention pour un élève de l'école privée
150 F.
80 F.

En définitive il ressort de cette présentation que les Ecoles Privées demandent une aide de 18 000 F. pour faire face aux dépenses suivantes :

4 000 F.	Entretien local
2 000 F.	Entretien des classes
2 000 F.	Entretien du matériel et du mobilier, nettoyage des classes
4 000 F.	Salaires du personnel
4 000 F.	Éclairage

Après divers échanges Monsieur JANIN résume le problème :

a) - Doit-on augmenter la somme d'aides aux Ecoles Privées ?

b) - Dans quelles limites ?

c) - Doit-il exister un contrat écrit ou verbal ?

Les deux tiers des personnes présentes se prononcent pour que les décisions soient prises à main levée.

a) - Doit-on augmenter l'attribution aux écoles privées ?

10 OUI — 7 NON — 3 Abstentions

b) - 80 F. par élève et par an : 8 OUI — 10 NON — 1 abstention

50 F. par élève et par an : 14 OUI — 5 NON — 1 abstention

c) - Contrat écrit : 8 OUI — 7 NON — 7 refus de vote

On a été saisi par le Conseil Municipal pour l'informer avant qu'il ne prenne une décision.

Paul GRANDJOUAN

TOUS TRANSPORTS - DÉMÉNAGEMENTS

Collecte et évacuation des résidus urbains

Tel. 78-68-48 - **HANTES**

Un avis de la Commission Urbanisme sera sollicité pour l'étude de l'opération.

Monsieur le MAIRE ne souhaite pas cette transformation qui pourrait lui compliquer la tâche pour la réalisation du futur groupe maternelles

Il envisage de rencontrer Mesdames LOBSTEIN et LABARRE, Inspectrices primaire et maternelle, pour solliciter leurs avis et pense les inviter lors d'une prochaine commission.

Pour l'ouverture des classes de perfectionnement, Monsieur le MAIRE demande aux enseignants de se mettre en rapport avec les services de l'Académie pour l'étude de leur fonctionnement.

Une enquête serait nécessaire pour prévoir les effectifs

Il sollicite une réunion commune des 2 Commissions en vue d'étudier ce problème.

Monsieur LE MAUR pense que ce local pourrait être mis à la disposition des adolescents de 12 à 14 ans encadrés, auxquels le voisinage de leurs aînés les familiariserait avec les locaux, l'ambiance qui les attendrait un peu plus tard.

III. — RAMASSAGE SCOLAIRE

Les responsables nous font savoir que sur 128 familles, seulement 79 se sont présentées à la dernière collecte. Ils demandent que lors d'un prochain bulletin municipal, un rappel soit fait concernant ce service.

Y a-t-il des jeunes ?

Début janvier, quelques jeunes formèrent un groupe théâtral, depuis, ils répètent avec ardeur et beaucoup de courage en vue de présenter une pièce au mois d'Avril...

Ce n'est qu'un début...

En effet, le club « Labo-Photo » va bientôt se mettre en route : le matériel va être acheté courant Février. Deux ou trois jeunes ont pris tout cela en main et comptent sur « les amateurs de la pellicule » pour les soutenir. Vous pouvez vous inscrire en envoyant déjà votre bulletin d'inscription (ci-dessous).

Nous comptons sur votre participation.

Quelques jeunes

(a découper)

A remettre chez Maurice GANACHAUD
Croix des Fosses, ou à la Mairie

NOM et Prénom :

Adresse :

est intéressé (e) par le Labo-photo.

ouvert du lundi après-midi au dimanche midi

Pharmacie M^{me} DEDIEU

Téléphone : 75

BASSE-GOULAINE

II. — UTILISATION DU DISPENSAIRE

L'ancien dispensaire libéré par l'aménagement de la vieille cure, pourrait recevoir des affectations diverses :

- Logement de fonction des Instituteur ;
- Logement de dépannage pour le service social ;
- Local à la disposition des jeunes pour leurs activités techniques, club photo, groupe théâtral, etc...

Monsieur LYNCH, Président de la Commission Affaires Sociales a constaté que les jeunes de 12-14 ans souffrent d'un manque d'encadrement.

Cliche

**Installation, Entretien et Gérance
des Services de distribution
d'EAU POTABLE et d'IRRIGATION**

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT
URBAIN ET RURAL**

Direction régionale :
90, Bd Joliot-Curie
Tél. 75-53-04 - NANTES

I. — CREDIT SUPPLEMENTAIRE POUR LES ECOLES

Compte tenu des augmentations d'effectifs des écoles il peut être demandé un crédit supplémentaire de 500 francs par école pour les écoles primaires et de 200 francs par école pour les écoles maternelles.

II. — RAMASSAGE SCOLAIRE LYCEE DES BOURDONNIERES

Des démarches près des Services de l'Académie de Nantes, suite à leur demande, des services Préfectoraux et Académiques ont été effectués. Actuellement, aucune réponse de leur part n'est parvenue. Afin de favoriser le lancement de ce service pour l'année scolaire 1973-74, une subvention de 500 F. par jour et par enfant pourrait être accordée aux familles.

I. — CANTINE SCOLAIRE - ÉCOLE MATERNELLE

Monsieur LE MAUR désire en faire bénéficier les enfants de 3 ans.

Actuellement, la cantine des Ecoles Publiques en 5 services assure 140 couverts, soit des Ecoles Privées, environ 110 couverts. Les locaux peu appropriés et anciens.

Louis PEYRAT

DEPARTEMENTS RADIO - TELEVISION

Tous les jours

Place de l'Église - Tél. 78-52-10 - St-Sébastien

Les locaux, actuellement dans l'état de délabrement, sont à rénover. Dans l'état actuel, des travaux de réparation sont prévus pour l'année 1973-74.

Monsieur LYNCH, Président de la Commission Affaires Sociales a constaté que les jeunes de 12-14 ans souffrent d'un manque d'encadrement.

Extrait des réunions du 19 Octobre et 7 Décembre 1972

La question est posée de savoir si les sections enfantines vont être dans les classes libres du groupe. Cette solution ne semble pas provoquer, aussi mieux vaut-il laisser les locaux de 8 ans dans les classes actuelles.

Dans ce cas, pour éviter des déplacements les locaux seraient montés dans les locaux existants. Il sera demandé aux Ecoles Privées d'en faire de même.

G. Rousseau

COUVERTURE - SANITAIRES - CHAUFFAGE

Basse-Goulaine

Place de l'Église

Tél. 78-52-73 - St-Sébastien-sur-Loire

L'ajournement des 2 groupes de classes aménagerait dans toute l'installation des sections enfantines en école maternelle. Ceci est ce que souhaitent les parents d'élèves.

Cette transformation présenterait :

a) des avantages :

- 1 - sur le plan pédagogique
 - 2 - sur le plan administratif
 - 3 - de meilleures conditions de travail pour les professeurs
- b) des inconvénients :

1 - frais d'aménagement

2 - frais de fonctionnement de la cantine

CHRYSLEER

SIMCA

Il sollicite une réunion commune des 2 Commissions en vue d'étudier ce problème.

Monsieur LE MAUR pense que ce local pourrait être mis à la disposition des adolescents de 15 à 19 ans encadrés, auprès de voisins de leur âge les familiarisant avec les locaux, l'ambiance qui les attendrait un peu plus tard.

III. — MASSAGE SCOLAIRE

Les responsables nous font savoir que, pour les familles, seulement 70 se sont présentées à la dernière collecte. Ils demandent que lors d'un prochain bulletin municipal, un appel soit fait concernant ce service.

Y a-t-il des jeunes ?

Début janvier, quelques jeunes formaient un groupe théâtral, depuis ils répètent avec assiduité et beaucoup de courage en vue de présenter une pièce au mois d'Avril.

Ce n'est qu'un début... En effet, le club « Labo-Photo » va bientôt se mettre en route le matériel va être acheté courant février. Deux ou trois jeunes ont pris tout cela en main et ont écrit sur « les amateurs de la pellicule » pour les soutenir. Vous pouvez vous inscrire en envoyant déjà votre bulletin d'inscription (ci-dessous).

Nous comptons sur votre participation. Quelques jeunes (à compléter) A remettre chez Monsieur GANACHAUD, Cloix des Fosses, ou à la Mairie.

NOM et Prénom : Adresse : est intéressé (e) par le Labo-Photo.

ouvert du lundi après-midi au dimanche midi

Pharmacie M^{me} DEDIEU

BASSE-GOULAIN

Téléphone : 75

Un avis de la Commission Urbanisme sera sollicité pour l'étude de l'opération.

Monsieur le MAIRE ne souhaite pas cette transformation qui pourrait lui empêcher la tâche pour la réalisation du futur groupe maternel.

Il envisage de rencontrer Messieurs LOBSTEIN et CASARRE, architectes et maître, pour solliciter leur avis et pour les inviter lors d'une prochaine commission.

Pour l'ouverture des classes de perfectionnement, Monsieur le MAIRE demande aux enseignants de se mettre en rapport avec les services de l'Académie pour l'étude de leur fonctionnement.

Une étude serait nécessaire pour prévoir les effectifs.

Installation, Entretien et Dépannage des Services de distribution d'EAU POTABLE et d'IRRIGATION

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET RURAL

Direction régionale 80, Bd Joliot-Curie Tel. 75-23-04 - NANTES

II. — UTILISATION DU DISPENSARE

L'ancien dispensaire libéré par l'aménagement de la voirie, peut servir à des utilisations diverses :

- logement de fonction des instituteurs ;
 - logement de dépannage pour le service social ;
 - local à la disposition des jeunes pour leurs activités sportives, clubs, groupes théâtraux, etc.
- Monsieur LYON, Président de la Commission Urbanisme a constaté que les jeunes de 15-19 ans souffrent d'un manque d'encadrement.

Concert Symphonique à Basse-Goulaine

Pour la première fois dans notre Commune, un orchestre symphonique viendra donner un concert le **VENDREDI 30 MARS** à 20 h. 30.

Faute de salle, ce concert aura lieu comme pour les autres communes dans l'Eglise et nous sommes assurés qu'il retiendra l'attention de tous.

C'est l'Orchestre Philharmonique des Pays de la Loire dirigé par Jean-Claude CASADESUS qui nous fera entendre :

- Concerto en la mineur de Jean-Sébastien BACH pour violon et orchestre, (soliste Madame MARTINERIE).
- PÉTROVITCHKA de STRAVINSKI.
- Ouverture des NOCES DE FIGARO, de MOZART.

MAÇONNERIE MAISON BÉTON ARMÉ

ENTREPRISE DABOUIS

Route des Landes de la Plée - BASSE-GOULAIN

Téléphone : 75-67-59

Renette, Nantes

La composition de ce programme a retenu toute notre attention, afin que chacun puisse y trouver l'expression musicale d'ensemble et passer ainsi une agréable soirée en faisant connaissance pour beaucoup d'entre nous avec ce qu'est un grand orchestre.

Pour mettre ce concert à la portée de tous, le prix sera très modique. Il a pu être obtenu, grâce à une subvention du **MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES ET DES BEAUX-ARTS**.

Nous espérons fortement que ce premier concert, qui rentre dans le cadre de la formation de tous, soit un franc succès.

Coutand Cattoni

CARRELAGE - FAIENCE
MARBRE - MOQUETTE
Revêtements de Sol

rue des Perrières - HAUTE-GOULAIN - Tél. 54-91-96

Eclairage de la vieille cure pendant les fêtes

Pendant la période des fêtes, la Vieille Cure a été éclairée par un projecteur qui nous a été gracieusement prêté par la C.G.E.E.

Nous tenons à remercier tout spécialement cette entreprise.



La composition de ce programme a été faite
 attention, afin que chacun puisse y trouver l'expression musicale
 d'ensemble et passer ainsi une agréable soirée en faisant
 connaissance pour beaucoup d'entre nous avec ce qu'est un
 grand orchestre.

Pour rendre ce concert à la portée de tous, le prix sera
 très modeste, il a pu être obtenu grâce à une subvention
 du MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES ET DES BEAUX-ARTS.

Nous espérons favorablement que ce premier concert, qui
 aura lieu dans le cadre de la formation de tous, sera un franc
 succès.

Coton

CARRIAGE - FAIENCE
 MARBRE - MOUTONNETTE
 Revêtements de Sols

100 rue Pasteur - HAUTE-GOULAINNE - TEL. 24.1.90

Eclairage de la vieille cure pendant les fêtes

Pendant la période des fêtes, la Vieille Cure a été éclairée
 par un procédé qui nous a été gracieusement prêté par
 la C.G.E.E.

Nous tenons à remercier tout spécialement cette entreprise.



Concert Symphonique à Basse-Goulaine

Pour la première fois dans notre Commune, un orchestre
 symphonique vient donner un concert le VENDREDI 20 MARS
 à 20 h 30.

Pour de salle, ce concert aura lieu comme pour les autres
 données dans l'Eglise de notre commune, toutes les portes
 l'attention de tous.

C'est l'Orchestre Philharmonique des Pays de la Loire
 dirigé par Jean-Claude CASADEUS qui nous offrira ce concert.



Concert en la mineur de Jean-Sébastien Bach
 Violon et orchestre
 (soliste Madame MARTHERIE)

PÉTROVITCHKA de STRAVINSKI.

Quatuor des NOCES DE TIBARO de MOZART.

MAISON BÉTON ARMÉ
 MAÇONNERIE
ENTREPRISE
DABOIS
 68, rue de la Poste - BASSE-GOULAINNE
 44130 BASSÉ (Sables-Martinville)

